

# Charte FAS

(Version du 24/03/17)

## 1) Contexte et rôle de la FAS

L'Actionnariat Salarié, qui concerne à la fois les Salariés en activité et les anciens Salariés, s'est beaucoup développé dans les deux dernières décennies en France, avec de nombreuses opérations réalisées par les Entreprises (changement de statut, augmentation de capital, etc...) en relation avec l'épargne salariale et également la création d'Associations d'Actionnaires Salariés. Dans ce contexte, La FAS, Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Salariés, représente les 3,5 millions d'Actionnaires Salariés en France et défend les intérêts collectifs des Associations d'Actionnaires Salariés. La présente charte de la FAS en précise ses valeurs et ses objectifs.

## 2) Valeurs de la FAS et de l'Actionnariat Salarié (AS)

### • Valeurs de la FAS

La FAS est une association de loi 1901, à but non lucratif, et ne recherche de financements que pour son fonctionnement propre. Elle est strictement indépendante des directions d'entreprise, des syndicats et des partis politiques, conformément à ses statuts.

Les valeurs de la FAS s'articulent autour des mots et expressions suivants « Indépendance », « Défense des salariés et de leur patrimoine dans l'Entreprise », « Pérennité des valeurs de l'Entreprise et de la stratégie long terme », « Gouvernance démocratique des entreprises et des FCPE d'actionnariat salarié ».

Elle défend le principe d'une représentation démocratique des actionnaires salariés, qui passe par l'élection de leurs représentants dans les conseils de surveillance des FCPE (suivant la règle 1 action=1 voix). Ses représentants interviennent auprès des pouvoirs publics ainsi que des autorités publiques indépendantes dans le respect de la loi et du principe de transparence.

### • Principes de l'AS

Il y a un lien direct entre la FAS et les principes de l'Actionnariat Salarié ; à noter sur ce point important le document rédigé en 2012 « Principes et valeurs de l'Actionnariat Salarié » issu d'un Groupe de Travail animé par la FAS. La FAS intervient aussi pour le renforcement des sources de l'Actionnariat Salarié, notamment l'épargne salariale et les attributions d'actions gratuites aux salariés. Elle défend des droits des Actionnaires Salariés au moins équivalents à ceux des autres actionnaires.

## 3) Objectifs

### • Relations entre la FAS et les Associations d'Actionnaires Salariés

**-Animer le réseau des Associations d'Actionnaires Salariés au sein de la FAS, autour des valeurs de la FAS**

La FAS cherchera à avoir en son sein des Associations d'entreprises variées, grandes entreprises mais aussi PME-PMI cotées ou non, de façon à pouvoir échanger sur les pratiques de l'Actionnariat Salarié dans des contextes diversifiés. Le fonctionnement organisationnel et pratique de la FAS est précisé dans ses « Statuts » ainsi que dans son « Règlement intérieur ».

**-Aider les Associations d'Actionnaires Salariés dans les Entreprises (création, développement, charte AS entreprise) ; Promouvoir et contribuer au développement de l'Actionnariat Salarié dans les Entreprises**

La FAS est un appui pour les Associations d'Actionnaires de son réseau, par le conseil sur le plan organisationnel, stratégique, et juridique notamment lors des opérations concernant l'Actionnariat Salarié sous ses différentes formes. Elle vise à promouvoir l'actionnariat de long terme, facteur de

stabilisation du capital des entreprises et de renforcement de leurs fonds propres. Elle agit pour le développement de l'Actionnariat Salarié sous toutes ses formes tant collectives qu'individuelles dans les sociétés françaises, tant au plan national qu'au plan international, ainsi que dans les filiales françaises de groupes internationaux. Elle agit également à ces fins pour une fiscalité favorisant l'épargne de long terme et la rémunération du risque associé. Elle préconise aussi le développement de l'usage des technologies numériques dans le développement et la gestion de l'Actionnariat Salarié, ainsi que pour le conseil aux Actionnaires Salariés.

- **Gouvernance d'Entreprise**

**-Renforcer le rôle de l'Actionnariat Salarié et de ses représentants dans la Gouvernance des entreprises**

La FAS défend le principe de la représentation des Actionnaires Salariés dans les Conseils d'Administration et de Surveillance de toutes les sociétés cotées ou non, où l'Actionnariat Salarié détient une part significative du capital. Elle affirme la vocation de ces administrateurs à siéger sans aucune discrimination dans les comités de ces conseils.

- **Formation des Salariés à l'Actionnariat-Salarié**

**-Favoriser le développement de formations liées à l'AS auprès des Organismes de formation**

La connaissance des règles et mécanisme de l'Actionnariat Salarié, celle de l'Entreprise et de ses rouages, sont essentiels pour l'Actionnaire Salarié et les Associations d'Actionnaires Salariés, lors d'opérations favorisant le développement de l'Actionnariat Salarié, ainsi que pour permettre à l'actionnaire de suivre et de comprendre l'évolution économique et financière de son Entreprise (connaissances en matière de stratégie d'entreprise, business plan, bilan et compte de résultats, financement, etc...). Elle agit en vue de la formation des épargnants et futurs épargnants à l'importance de l'épargne ainsi qu'aux bases d'une gestion patrimoniale et ceci dès l'école. Elle publie et diffuse des ouvrages contribuant à cette formation.

- **Relations entre la FAS et les Institutions et Organismes agissant dans les mêmes domaines**

**-Etablir des collaborations ou être en lien avec d'autres Organismes**

Il est important également de pouvoir anticiper les changements de contexte, compte tenu des évolutions du Marché, des liens entre le Marché et les Entreprises, des modifications réglementaires; ainsi la possession d'une partie de l'Entreprise par les Salariés sous forme d'actions est une notion qui peut évoluer dans le temps, de même que la valorisation des entreprises avec des changements rapides de périmètre, les principes de gouvernance, etc...La FAS suit ces évolutions et les travaux de fond qui s'y rapportent. Elle collabore avec toute institution publique ou privée, organisme ou entreprise qui œuvre au développement de l'Actionnariat Salarié ou poursuit des buts similaires à ceux de la FAS.

**-Effectuer un suivi du contexte institutionnel et établir des propositions relatives à la législation**

Au-delà d'une veille sur l'évolution des règles juridiques et fiscales, la FAS est une force de proposition auprès des pouvoirs publics en matière d'actionnariat, de gouvernance ainsi que pour tout ce qui concerne directement ou indirectement l'épargne salariale et l'actionnariat salarié.

- **Relations Internationales**

**-Effectuer une veille sur l'Actionnariat Salarié au niveau International et être force de proposition**

La FAS suit le développement de l'Actionnariat salarié au niveau Européen et International, dans un souci de comparaison, de recherche d'idées nouvelles et de mise en valeur du modèle français de développement de l'actionnariat salarié. Pour ce faire, la FAS s'appuie sur un réseau de partenaires. Elle est l'un des membres fondateurs de la FEAS (Fédération Européenne de l'Actionnariat Salarié) dont le siège est à Bruxelles.